
La Bible enseigne la Confession à un prêtre

Jean 20 :22-23 - « *Après ces paroles, il [Jésus] souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit ! Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* »

Beaucoup de non-catholiques pensent que la Confession à un prêtre n'est pas enseignée dans la Bible. Selon eux, pour être pardonné des péchés — même mortels — on doit simplement croire en Jésus ; ou tout au plus, confesser ses péchés directement à Dieu. Mais cette position — à savoir que la confession à un prêtre n'est pas nécessaire pour des péchés graves (mortels) après le Baptême — contredit ce qui est enseigné dans la Bible.

Dans l'Ancien Testament, on devait aller voir le prêtre pour être pardonné

Si quelqu'un commettait un péché dans l'Ancien Testament, il ne pouvait pas simplement l'avouer à Dieu et en finir avec la question. Non, il devait se rendre auprès du prêtre. Ceci est enseigné dans le livre du Lévitique, l'un des premiers livres de l'Ancien Testament. Voici un bon exemple :

Lév. 5 :1-10 - « Lorsque quelqu'un... péchera... Celui donc qui se rendra coupable de l'une de ces choses confessera son péché. Puis il offrira à l'Éternel en réparation pour le péché qu'il a commis une femelle de petit bétail, une brebis ou une chèvre, comme victime expiatoire... **Il les apportera au prêtre**, qui sacrifiera d'abord celui qui doit servir de victime expiatoire... **C'est ainsi que le prêtre fera pour cet homme l'expiation du péché qu'il a commis, et le pardon lui sera accordé.** »

Dans ce passage, nous voyons que le rôle du prêtre était indispensable pour le pardon des péchés. Ceci est enseigné dans le Livre du Lévitique et les autres livres fondateurs de l'Ancien Testament. Voici un autre exemple :

Lév. 19 :21-22 - « L'homme amènera un bélier à l'Éternel, à l'entrée de la tente de la rencontre, en sacrifice de culpabilité pour sa faute. **Le prêtre fera l'expiation pour lui** devant l'Éternel avec le bélier offert en sacrifice

de culpabilité pour le péché qu'il a commis, **et le péché qu'il a commis lui sera pardonné.** »

On devait se rendre auprès du prêtre pour devenir pur

Non seulement on a besoin de se rendre auprès du prêtre pour être pardonné de ses péchés (comme le montrent clairement ces passages ainsi que d'autres), mais aussi pour devenir pur. Dans l'Ancien Testament, les gens devenaient impurs après avoir fait certaines choses qui, Dieu l'avait dit, rendaient impur. Pour redevenir pur, on devait faire appel au prêtre. Jésus y fait référence dans Luc 5 :13-14.

Luc 5 :13-14 - « Jésus tendit la main, le toucha et dit : Je le veux, sois pur. Aussitôt la lèpre le quitta. Puis Jésus lui ordonna de n'en parler à personne. Mais, dit-il, **va te montrer au prêtre** et offre pour ta purification ce que Moïse a prescrit, afin que cela leur serve de témoignage. »

Lév. 12 :6-8 - « Lorsque prendra fin la période de sa purification... Si elle n'a pas de quoi se procurer un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons... **Le prêtre fera l'expiation pour elle et elle sera pure.** »

Lév. 13 :27 - « **Le prêtre** l'examinera le septième jour. Si la tache s'est étendue sur la peau, **il le déclarera impur.** C'est une plaie de lèpre. »

Lév. 14 :11,19-20 - « Le prêtre qui fait la purification présentera l'homme qui se purifie et tous ces éléments devant l'Éternel... Puis il offrira le sacrifice d'expiation et il fera l'expiation pour celui qui se purifie de sa souillure... Il offrira sur l'autel l'holocauste et l'offrande. **C'est ainsi que le prêtre fera l'expiation pour cette personne et elle sera pure.** »

Dieu avait des prêtres ; Dieu avait un sacerdoce ; Dieu se réconciliait avec les gens par l'intermédiaire des prêtres

Or, certains pourraient dire : « Ça c'était dans l'Ancien Testament. Qu'en est-il du Nouveau Testament, après que Jésus soit venu ? ». Nous verrons que le Nouveau Testament enseigne la confession à un prêtre. Mais ces points de l'Ancien Testament sont importants à considérer, tout d'abord parce qu'ils démontrent comment Dieu œuvre et œuvrait dans l'histoire du salut. Dieu avait des prêtres ; Dieu a installé un sacerdoce ; Dieu pardonne et se réconcilie avec les gens à travers des prêtres. Les gens devaient se rendre auprès des prêtres pour être pardonnés.

Dans Nombres 3, nous voyons une référence à une lignée distincte de prêtres qui, seuls, devaient gérer ce ministère particulier.

Nom. 3 :10 - « Mais c'est Aaron et ses fils que tu établiras responsables de leur fonction de prêtres... »

Nom. 3 :3 dit aussi que les mains des prêtres étaient consacrées, mais ce fut retiré de la Bible protestante.

Nom. 25 :11-13 - « Phinéas, fils d'Eléazar... C'est pourquoi... Cette alliance, conclue avec lui et avec sa descendance après lui, lui assure pour toujours la fonction de prêtre, parce qu'il a été zélé pour son Dieu... »

Deutéronome 17 :9 et 24 :8, traite de la nécessité de suivre les instructions des prêtres. Dans Deutéronome 26 :1-5, on lit au sujet d'offrir aux prêtres les premières récoltes.

Nombres 5 sur la nécessité de confesser les Péchés

Dans Nombres 5 :6-7, nous voyons que les gens doivent confesser des péchés.

Nom. 5 :6-7 - « Lorsqu'un homme ou une femme péchera contre son prochain en commettant une infidélité envers l'Éternel et qu'il se rendra ainsi coupable, **il confessera son péché...** »

Le reste du chapitre contient des instructions qui impliquent à chaque fois des prêtres. Par exemple :

Nom. 5 :14-16 - « Supposons que le mari soit saisi d'un esprit de jalousie et soupçonne sa femme, qu'elle se soit effectivement rendue impure ou non. Le mari amènera sa femme au prêtre et apportera en offrande pour elle... Le prêtre fera approcher la femme et la fera se tenir debout devant l'Éternel. »

Ainsi, au chapitre 5 de Nombres, nous voyons un exemple évident de confession, en plus de l'intercession des prêtres. Au chapitre suivant, Nombres 6 :11, on voit que si un homme devient souillé par une certaine action, « *le prêtre sacrifiera l'un en sacrifice d'expiation et l'autre comme holocauste, et il fera pour lui l'expiation du péché commis...* »

Les péchés sont pardonnés à travers le prêtre

Dans Nombres 15, nous voyons de nouveau que les péchés sont pardonnés à travers le prêtre

Nom. 15 :22-25 - « Lorsque vous pécherez involontairement en ne respectant pas tous les commandements que l'Éternel a fait connaître à Moïse... toute l'assemblée offrira un jeune taureau en holocauste... **Le prêtre fera l'expiation pour toute l'assemblée des Israélites et le pardon leur sera accordé...** »

C'est répété dans Nombres 15 :28.

L'Exode et le Lévitique enseignent que les prêtres doivent porter des vêtements spéciaux : des vêtements sacerdotaux

Dans le livre de l'Exode 28 :1-3, nous lisons que les prêtres portaient des vêtements spéciaux du fait de leur fonction spéciale.

Exode 28 :1-3 - « Fais approcher de toi ton frère Aaron et ses fils... qu'ils me servent en tant que prêtres... Tu feras à ton frère Aaron des vêtements sacrés... ils feront les vêtements qu'Aaron portera lorsqu'il sera consacré et lorsqu'il remplira la fonction de prêtre pour moi. »

Nous lisons la même chose dans Lévitique 16 :32.

Lév. 16 :32 - « **Celui qui fera l'expiation, c'est le prêtre désigné par onction... il mettra des vêtements de lin, des vêtements sacrés.** »

Lévitique enseigne qu'il y a certaines fêtes spéciales : des fêtes d'obligation

Dans Lévitique 23 :4, nous lisons à propos des jours de fêtes spéciales, ou jours de fête de précepte, qui devaient être observés.

Lév. 23 :4 - « Voici les fêtes de l'Éternel, les saintes assemblées que vous proclamerez à la date fixée pour elles. »

Il n'y a aucun doute que Dieu ait établi un sacerdoce. Dieu l'a créé pour que les hommes soient réconciliés, pardonnés et rendus purs par le ministère des prêtres.

Voilà comment Dieu œuvrait dans l'Ancienne Loi. Qu'en est-il dans la Nouvelle ?

Jésus n'est pas venu pour abolir la loi, mais pour l'accomplir — Il a institué un sacerdoce

Mat. 5 :17-18 - « [Jésus dit :] Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. En effet, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre n'auront pas disparu, pas une seule lettre ni un seul trait de lettre ne disparaîtra de la loi avant que tout ne soit arrivé. »

Jésus n'est pas venu pour abolir la loi ou les prophètes, mais pour accomplir. Il ne fait aucun doute que la Nouvelle Loi surpasse l'Ancienne. Elle la surpasse tellement qu'elle la rend obsolète. Jésus a accompli toutes les figures et prophéties de l'Ancienne Loi. Il a fait une alliance nouvelle et encore plus parfaite, rendant ainsi nulle l'Ancienne Loi (Héb. 8 :13).

Mais la Nouvelle Loi a des similitudes avec l'Ancienne Loi, étant son accomplissement. Par exemple, dans l'Ancien Testament, il y avait 12 tribus avec 12 chefs tribaux et Moïse avait 70 anciens ; de la même façon, dans le Nouveau Testament, Jésus avait 12 apôtres et 70 autres disciples, comme on le voit dans Luc 10. Un autre exemple serait la façon dont Jésus hérita du trône de David, comme on le lit dans Luc 1 :32 et Actes 2 :30.

Luc 1 :32 - « Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son ancêtre. »

Jésus et Son royaume spirituel (Son Église) accomplissent ce qui fut préfiguré dans le royaume terrestre de la monarchie davidique.

Un autre exemple de la façon dont la Nouvelle Loi correspond à l'Ancienne Loi, est que dans l'Ancien Testament un père transmettait ses bénédictions à son fils par l'imposition des mains. Dans Deutéronome 34 :9, on voit que l'autorité spirituelle est transmise de Moïse à Josué par l'imposition des mains. De même, dans le Nouveau Testament, les prêtres sont ordonnés par l'imposition des mains, comme on le lit dans 2 Timothée 1 :6.

Donc, ce qu'il faut retenir est que tandis que le Royaume de Jésus et la Nouvelle Loi surpassent et annulent l'Ancienne, la Nouvelle Loi accomplit néanmoins, perfectionne et fait correspondre l'Ancienne en de multiples manières. (Il convient de noter que le pardon des péchés, ou la justification dans l'Ancien Testament, était un type de pardon des péchés inférieur à celui du Nouveau Testament, qui détournait la colère

de Dieu, mais ne remettait pas complètement les péchés. La rémission complète des péchés ne pouvait pas arriver avant la venue de Jésus-Christ et de la Nouvelle Loi. Voir Hébreux 10 :4).

Voilà pourquoi, comme il est certain qu'il y avait un sacerdoce dans l'Ancien Testament, il y a un sacerdoce dans le Nouveau Testament. Les Apôtres ont été faits prêtres et évêques par Jésus-Christ.

Jésus donne aux Apôtres le pouvoir de pardonner les péchés

Jésus donne aux prêtres le pouvoir de pardonner les péchés. On le lit clairement dans le chapitre 20 de l'Évangile selon saint Jean.

Jean 20 :21-23 - « Jésus leur dit de nouveau : Que la paix soit avec vous ! Tout comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Après ces paroles, il souffla sur eux et leur dit : **Recevez le Saint-Esprit ! Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.** »

Jésus dit que ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés, et ceux à qui vous les retiendrez (ne pardonnerez pas), ils ne leur seront pas pardonnés. Rien ne pourrait être plus clair. Les apôtres pouvaient uniquement déterminer les péchés à pardonner et les péchés à retenir s'ils entendaient une confession des péchés. Ce passage prouve que Jésus a institué la Confession aux prêtres.

En tant que Fils de l'homme, Jésus avait le pouvoir sur terre de pardonner les péchés, et Il pouvait transférer, et a transféré, ce pouvoir aux autres

Même si le sens de Jean 20 :23 est évident, il y a un autre point devant être noté à cet égard. Dans Mathieu 9 :6-8, on lit :

« Afin que vous sachiez que **le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés**, lève-toi — dit-il [Jésus] alors au paralysé — prends ta civière et retourne chez toi... Quand la foule vit cela, elle fut émerveillée et célébra la gloire de Dieu, **qui a donné un tel pouvoir aux hommes.** »

Jésus était à la fois Dieu et homme, mais notez que ce passage souligne qu'il avait l'autorité de pardonner les péchés en tant que Fils de l'homme. Puisque Jésus avait le pouvoir de pardonner les péchés en tant que Fils de l'homme — comme c'est aussi précisé dans Matthieu 28 :18, quand Il dit que tout pouvoir Lui a été donné dans le ciel et sur la terre — il peut dès lors transférer ce pouvoir à d'autres. Regardez à nouveau Jean 20 :21 :

Jean 20 :21 - « Jésus leur dit de nouveau : Que la paix soit avec vous ! **Tout comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie.** »

Tout comme Jésus avait été envoyé en tant que Fils de l'homme avec le pouvoir sur terre de pardonner les péchés, Il envoya Ses apôtres pour distribuer son pardon aux autres.

Saint Paul dit que le prêtre réconcilie les hommes avec Dieu à la place du Christ

Voilà pourquoi saint Paul dit ceci, lui qui fut fait prêtre et évêque dans l'Église :

2 Cor. 5 :18-20 - « Et tout cela vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui par Jésus-Christ et qui **nous a donné le ministère de la réconciliation... Nous sommes donc des ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu adressait par nous son appel. Nous supplions au nom de Christ : Soyez réconciliés avec Dieu !** »

Ce passage montre clairement que Jésus a envoyé ses apôtres pour être les ministres de Sa réconciliation et de Son pardon. Voilà pourquoi l'Église enseignait que les prêtres, en entendant les confessions, se tiennent à la place du Christ. Ils ne sont pas un obstacle au Christ mais une avenue, un conduit de Sa réconciliation, tout comme le dit saint Paul : « *nous supplions au nom de Christ : Soyez réconciliés avec Dieu.* »

C'est la raison pour laquelle Jésus donne aux apôtres le pouvoir de pardonner et de conserver les péchés dans Jean 20 :23, tout de suite après les avoir envoyés dans Jean 20 :21 (tout comme Son Père l'a envoyé).

Par ailleurs, dans les Actes des Apôtres, nous lisons que des gens venaient confesser leurs actions.

Actes 19 :17-18 - « Cela fut connu de tous les habitants d'Éphèse, juifs et non juifs ; la crainte s'empara de tous et on célébrait la grandeur du

nom du Seigneur Jésus. **Beaucoup de croyants venaient reconnaître publiquement ce qu'ils avaient fait.** »

Tout cela démontre, sans nul doute, que Jésus a institué la confession aux prêtres.

Jésus donne aux Apôtres le pouvoir de lier et de délier les péchés

Confirmant une fois de plus que la Bible enseigne la confession à un prêtre, nous voyons que les apôtres reçurent le pouvoir de lier et de délier dans Matthieu 18 :18.

Mat. 18 :18 - « Je vous le dis en vérité, **tout ce que vous lierez sur la terre aura été lié au ciel et tout ce que vous délierez sur la terre aura été délié au ciel.** »

Ceci s'applique à la rémission des péchés, et au fait que Jésus dispensa Son autorité à des évêques et prêtres valides dans Sa seule et véritable Église. L'autorité qui est exercée par les prêtres et les évêques doit être utilisée sous l'unique autorité des Clés, lesquelles ne furent données qu'à saint Pierre dans Matthieu 16 :18-19.

Si nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés

1 Jean 1 :9 - « Si nous reconnaissons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de tout mal. »

Notez que le passage dit « si » nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste pour nous les pardonner. Il ne dit pas qu'Il pardonnera nos péchés qu'on les confesse ou non, ou tant qu'on croit.

Jacques 5 enseigne le sacrement catholique de l'Extrême-onction

Dans Jacques 5, on voit une référence à la confession des péchés, aux prêtres, et à la rémission des péchés.

Jac. 5 :14-16 - « Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Église et que les anciens prient pour lui en lui appliquant de l'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera. S'il a commis des péchés, le pardon lui sera accordé. Avouez-vous donc vos fautes les uns aux autres et priez les uns pour les autres afin d'être guéris. La prière du juste agit avec une grande force. »

Ce passage est une preuve classique pour le sacrement catholique de l'extrême-onction. L'Extrême-onction est le sacrement catholique reçu au moment de la mort ; c'est une onction sacerdotale et un rite qui, si correctement reçus, renforce un homme dans sa dernière maladie de vie et pardonne ses péchés. Dans ce passage de Jacques 5, nous lisons : « Avouez-vous donc vos fautes les uns aux autres. » Cette instruction vient directement après avoir fait référence à l'appel des anciens (des prêtres) de l'Église. Ceci nous montre, encore une fois, la nécessité de la confession et des prêtres, de même que le lien entre les deux.

Ces faits démontrent que le Nouveau Testament enseigne que la confession à un prêtre est nécessaire pour le pardon des péchés graves (mortels) commis après le Baptême. Voilà pourquoi l'Église catholique, l'unique et vraie Église du Christ, l'enseigne depuis près de deux mille ans.

Les Pères de l'Église primitive enseignaient la Confession

Les Pères de l'Église primitive croyaient eux aussi à la Confession et enseignaient qu'elle était nécessaire. Leur témoignage confirme que la confession est le véritable enseignement de Jésus-Christ et de la Bible.

Dans les premiers temps de l'Église, les confessions se faisaient parfois publiquement auprès du prêtre ou de l'évêque, devant d'autres gens, dans la congrégation, et parfois en privé.

L'une des meilleures preuves pour la Confession est celle qui vient d'un des Pères de l'Église, le célèbre auteur Origène, datant approximativement de 245 A.D.

Origène, *Commentaire sur Luc 2* ; 245 A.D. : « ... si nous avons péché, nous devons proclamer : j'ai reconnu mon péché devant vous, et je n'ai pas caché mon injustice. J'ai dit que je confesserai contre moi-même l'injustice faite au Seigneur. Car si nous avons fait cela, **ET SI NOUS AVONS FAIT CONNAÎTRE NOS PÉCHÉS, NON SEULEMENT AU SEIGNEUR, MAIS AUSSI À CEUX QUI PEUVENT GUÉRIR NOS PÉCHÉS ET NOS BLESSURES, NOS PÉCHÉS SERONT PAR LUI EFFACÉS.** »

[1]

Origène enseigne clairement que la confession faite seulement au Seigneur n'est pas suffisante ; il doit y avoir la confession à un prêtre.

La Didachè, 4 :14, 14 :1 ; 70 A.D. : « Dans l'assemblée [l'Église], tu confeseras tes manquements, et tu n'iras pas à ta prière avec une conscience mauvaise. Telle est la voie de la vie... Réunissez-vous le jour dominical du

Seigneur, rompez le pain et rendez grâces après avoir, d'abord, confessé vos péchés, afin que votre sacrifice soit pur. » ^[2]

Lettre à Barnabé, 19 ; 74 A.D. : « Fais la confession publique de tes péchés. Ne va pas à la prière avec une conscience mauvaise. Telle est la voie de la lumière. » ^[3]

St. Ignace d'Antioche, *Lettre 8 aux Philadelphiens* ; 110 A.D. : « Mais à tous ceux qui se repentent, le Seigneur pardonne, si ce repentir les amène à l'unité avec Dieu, et au sénat de l'évêque. » ^[4]

St. Irénée, *Contre les Hérésies*, 1 :22 ; 185 A.D. : « ... un grand nombre de femmes... Marquées au fer rouge dans leur conscience, certaines d'entre elles font, même publiquement, pénitence. Mais d'autres, qui répugnent à un tel geste, se retirent en silence, désespérant de la vie de Dieu : tandis que les unes ont totalement apostasié, les autres restent en suspens, n'étant, selon le proverbe, ni au dehors ni au dedans... » ^[5]

Tertullien, *De la pénitence*, 10 :1 ; 203 A.D. : « [À propos de se confesser] Et pourtant, je présume que la plupart se déroberont à ce devoir ou le diffèrent de jour en jour, parce qu'ils redoutent de s'afficher en public. Ils ont plus de souci de la honte que de leur salut ; comme ces gens qui, ayant contracté quelque maladie aux parties les plus secrètes de leurs corps, cachent leur état aux médecins et meurent ainsi avec leur pudeur. » ^[6]

St. Cyprien de Carthage, *De lapsis (Des tombés)* 28 ; 251 A.D. : « Combien plus grandes doivent être la foi et la crainte salutaire de **ceux qui... confessent leurs péchés aux prêtres de Dieu** d'une manière directe et dans la douleur, faisant une déclaration ouverte de conscience... Je vous exhorte, mes frères, **que celui qui a péché confesse son péché** alors qu'il est encore de ce monde, tant que sa confession est encore recevable, tant que la satisfaction et la rémission accordées à travers les prêtres sont toujours agréables au Seigneur. » ^[7]

St. Basile le Grand, *Règles brièvement traitées*, 288 ; 374 A.D. : « **Il est nécessaire de confesser nos péchés à ceux à qui fut confiée la dispense des mystères de Dieu.** Il se trouve que ceux qui faisaient pénitence dans le passé le faisaient devant les saints. Il est écrit dans l'Évangile qu'ils confessaient leurs péchés à Jean-Baptiste [Mat. 3 :6], mais dans les Actes [19 :18] ils se confessaient aux apôtres. »

St. Jean Chrysostome, *Dialogue sur le sacerdoce*, 3 :5 ; 387 A.D. : « [Les prêtres] reçoivent un pouvoir que Dieu n'a accordé ni aux anges, ni aux archanges : car ce n'est pas à ces derniers qu'il a dit : "Tout ce que vous aurez lié sur la terre se trouvera en même temps lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre se trouvera en même temps délié dans le ciel"... la sentence qu'ici-bas le serviteur [le prêtre] prononce, le Maître là-haut la ratifie. N'a-t-il pas donné aux prêtres tous les pouvoirs du ciel ? "Toutes les fois, leur dit-il, que vous remettez les péchés, ils sont remis, et si vous ne les remettez pas, ils ne sont pas remis non plus." » ^[8]

St. Ambroise de Milan, *De la pénitence*, 1 :1 ; 388 A.D. : « Ceux à qui il fut donné [le droit de lier et de délier]... car ce droit ne fut donné qu'aux prêtres. »

St. Jérôme, *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, 10 :11 ; 388 A.D. : « Si le serpent, le Diable, mord quelqu'un secrètement, il infecte cette personne avec le venin du pêcheur. Et si la personne mordue garde le silence et ne fait pas pénitence, **et ne veut pas confesser sa blessure**... alors son frère et son maître, qui détiennent le mot [de l'absolution] qui le guérira, ne pourront pas la secourir. »

Tout cela prouve que la Bible enseigne la nécessité de la confession à un prêtre. L'Église catholique est toujours restée fidèle à l'enseignement de la Bible, parce que l'Église catholique est l'unique et vraie Église du Christ.

Notes

- [1] *Sunday sermons of the Great Fathers*, Regnery Co, Chicago, IL, 1963, Vol 1, p. 172.
- [2] *Sagesses chrétiennes, Les Pères Apostoliques*, Texte intégral, Éditions du Cerf, Paris, 2012, pp. 51, 61.
- [3] *Les Pères Apostoliques*, p. 311.
- [4] *Les Pères Apostoliques*, p. 198.
- [5] Internet, St. Irénée, *Contre les hérésies*, L. 1, pt. 2, 2, Variations des systèmes hérétiques, Libr. Bloud & Cie, Paris, 1905, num. Marc Szwajcer, § 16.
<http://remacle.org/bloodwolf/Église/irenee/heresies1.htm>
- [6] Internet, Tertullien, *De la pénitence*, éd. A. Picard et fils, 1906, num. R. Pearse, 2002, X, § 1.
<http://www.tertullian.org/french/delapenitence.htm>
- [7] Jurgens, *The Faith of the Early Fathers*, The Liturgical Press, Collegeville, MN, 1970, Vol.1, n° 553.
- [8] St. Jean Chrysostome, *Dialogue sur le Sacerdoce, Discours sur le Mariage, Lettres à une jeune veuve*, Garnier Frères, Paris, 1932, p. 39.